ASSEMBLÉE NATIONALE

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE
Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Denis ROLLAND
Recteur d'Académie
5 place des Faienciers
76037 ROUEN CEDEX

Le Havre, le 13 juin 2018.

Objet : Centre d'Information et d'Orientation du Havre

Monsieur le Recteur,

Si je déplore et m'attache à argumenter contre la décision gouvernementale visant à supprimer le maillage des Centre d'Information et d'Orientation, et d'en transférer certains aux régions, j'ai bien noté que le ministre de l'Education Nationale convient pour l'heure que la fermeture des CIO de toutes les académies n'est pas actée et que le travail engagé consiste à une modification de la carte d'implantation sur le territoire national.

Aussi, je souhaite insister auprès de vous afin de maintenir le Centre d'Information et d'Orientation du Havre situé 17 quai de Southampton en raison de la singularité du Département de Seine-Maritime qui, comme vous le savez, dispose non pas d'un seul mais de deux bassins de vie et d'emplois majeurs : celui du Havre et celui de Rouen.

Inutile je pense de vous souligner également le poids économique national du Havre et de son complexe industrialo-portuaire, pas plus que les problématiques sociales et éducatives spécifiques à notre territoire.

Enfin, et toutes les études le démontrent, la population de l'ouest de notre département est moins mobile que celle du reste du département, et cela ne résulte pas seulement de la situation géographique de la Pointe de Caux, ni de considérations culturelles. Cette difficulté à se déplacer est le résultat également d'une situation sociale dégradée, donc d'un manque de ressources financières, frappant notamment les jeunes, et de multiples carences en matière d'infrastructures : conditions de circulation dégradées sur la ligne ferroviaire ouest-est Le Havre / Paris, absence de liaison ferroviaire directe vers le sud de la Région, et barrières de péages routières sur tous les axes majeurs, routes et ponts, de sortie de l'agglomération havraise.

Dans ces conditions et compte tenu de ces différents et nombreux éléments, la logique de regroupement des Centres d'Information et d'Orientation, ne saurait être appliquée uniformément sans tenir compte des particularités des territoires concernés. C'est le cas évident du Havre.

../..

Par ailleurs, au Havre, 25 personnes travaillent dans ce centre et pas uniquement autour de missions d'information et de conseil.

Si leur avenir professionnel ne semble pas remis en cause, quoiqu'il vous revienne de le confirmer, les agents s'inquiètent, légitimement, pour les usagers accueillis quotidiennement.

Ainsi par exemple, l'une des particularités et des atouts du CIO havrais repose sur l'existence de bureaux individuels permettant au public d'être reçu, mais pas uniquement.

Ces bureaux sont ouverts tous les jours, y compris lors des vacances scolaires, de nombreux jeunes, familles ou personnes en reconversion ont recours à ces lieux en dehors des heures scolaires. Par ailleurs, certaines familles ou jeunes ne souhaitent pas être rencontrés dans leur établissement, le centre apparaissant comme un lieu neutre. C'est le cas, à titre d'exemple, quand la scolarisation dans l'établissement pose difficulté.

Ces bureaux sont également utiles à l'accueil de partenaires, ainsi la gendarmerie y fait, là aussi à titre d'exemple, des séances d'information, de tests ou autre initiative.

Réduire cet accueil aux jeunes scolarisés qui chercheraient de l'information et décider de leur orientation constituerait une regrettable régression au regard des besoins. Car les psychologues et les secrétaires accueillent également les jeunes non scolarisés, en décrochage scolaire, des personnes en reconversion, en rescolarisation dans la filière initiale, tout comme des allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Le Havre accueillant, par sa situation portuaire, de nombreux étrangers et en particulier des mineurs non accompagnés.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis le début de l'année scolaires 2.620 personnes ont été rencontrées dont 540 de moins de 26 ans non scolarisés, 90 de plus de 26 ans non scolarisés et 241 allophones.

En cas de fermeture du CIO, que feraient ces centaines de personnes ? Combien seraient en mesure de faire appel à des services dématérialisés ayant vocation à se substituer aux accueils de proximité ? Combien d'autres pourraient utiliser un train ou une voiture pour faire le trajet vers Rouen ou Caen avec le budget que cela mobilise compte tenu des conditions précédemment exposées concernant les transports et les conditions de circulation ?

De plus, ce lieu permettant des confrontations de pratique entre les psychologues et les partenaires présents sur un même territoire de 280.000 habitants, j'ai du mal à considérer en quoi se retrouver isolé dans sa pratique au sein d'un établissement centralisé d'un département comptant 1,255 million d'habitants serait bénéfique pour ces professionnels et les jeunes qui font appel à leurs compétences ?

Vous le savez, la situation économique et sociale, les difficultés relatives à la formation, à l'orientation, aux études supérieures nécessitent une écoute, un accompagnement de qualité et une proximité, le tout gratuitement dans l'esprit du service public. Surtout dans une période où des organismes privés, moyennant finances, exploitent les inquiétudes pour proposer des services facturés et où les vicissitudes anxiogènes du dispositif ParcourSup génèrent un besoin de conseil renforcé.

../..

La fermeture du CIO du Havre irait inévitablement à l'encontre de ces nécessités, de ces devoirs. Ni la dématérialisation excessive, ni le report des accueils et prises en charge physiques sur un seul centre départemental ne sauraient se substituer à ce que réalisent au quotidien les professionnels en poste au sein du CIO du Havre.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir considérer le maintien du CIO du Havre comme indispensable aux jeunes de l'arrondissement du Havre.

Je me permets de vous préciser que j'ai également rédigé une question écrite en faveur du maintien nécessaire des CIO auprès du Ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de ma haute considération.

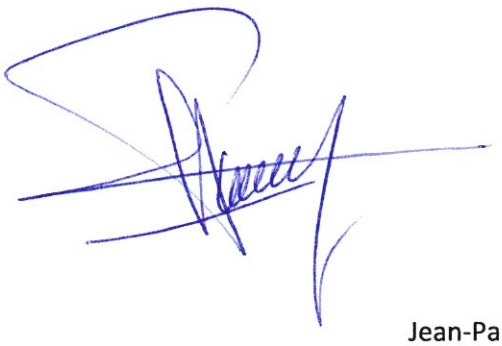

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
  Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
  Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11